

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 6 mars 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2017-03-58 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2017-03-59 Adoption de l'ordre du jour du 6 mars 2017

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 6 mars 2017
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 6 février 2017
Résolution: Adoption du procès-verbal du 6 février 2017
Résolution : Dispense de lecture du procès-verbal du 27 février 2017
Résolution : Adoption du procès-verbal du 27 février 2017
CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)
AFFAIRES NOUVELLES
Résolution MTQ
Avis de motion : Règlement no 226-2017
Résolution : Délégués au Transport adapté
Résolution : Inscription Congrès ADMQ 2017
Résolution : Niveleuse et gravier
Résolution : Fauchage des rangs
Offre de service : Écocentre à Disraeli
Résolution : Demande de participation : Réseautage culturel
Inauguration du parc municipal
Suivi : Dossier : Fibre optique
Suivi : Dossier garage municipal
Suivi : Rencontre ACEF
Suivi : Rencontre des vérificateurs
Résolution : Entente-incendie 2017
Vente pour taxes
Élaboration de plan et devis
Souper des municipalités
Résolution : Projet d'identification des points d'entrée de la MRC
Suivi : Archives municipales
Résolution : Appui projet gaz naturel
Résolution : Paiement des comptes du 7 février au 6 mars 2017
Questions des élus et employés
Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2017-03-60 Dispense de lecture du procès-verbal du 6 février 2017

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2017-03-61 Adoption du procès-verbal du 6 février 2017

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 février 2017.

Adoptée.

2017-03-62 Dispense de lecture du procès-verbal du 27 février 2017

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2017, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2017-03-63 Adoption du procès-verbal du 27 février 2017

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2017.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-03-64 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
Vérification 2016

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 63 750 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution confirme que le total des dépenses admissibles s'élèvent à 72 799,26 \$ et ont été réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède informe le Ministère des Transports que l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, sont conformes aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

2017-03-65 Avis de motion : Règlement no 226-2017

Monsieur Paul Audet, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 226-2017 sera adopté.

Le règlement numéro 226-2017 a pour titre : Règlement numéro 226-2017 concernant l'imposition d'une taxe relativement aux interventions faites par la MRC des Appalaches dans le cours d'eau municipal Tributaire du Ruisseau Jackman.

Adoptée.

2017-03-66 Résolution: Délégués au Transport Adapté

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement de nommer Mesdames les conseillères Lise Gosselin et/ou Manon Roy, afin qu'elles soient déléguées pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport Adapté de la région de l'Amiante, qui se tiendra jeudi le 30 mars 2017.

Adoptée

2017-03-67 Inscription au congrès ADMQ 2017

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement de confirmer l'inscription de Mme Josée Vachon, au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, qui se tiendra les 14, 15 et 16 juin prochain, au Centre des Congrès de Québec. Le coût de l'inscription pour les trois jours est de 519 \$, le tout tel que prévu au budget 2017.

Adoptée

2017-03-68 Niveleuse et gravier

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur en voirie pour procéder à la location de la niveleuse au moment opportun. Aussi, il est convenu d'autoriser l'inspecteur à se procurer le gravier nécessaire pour des réparations mineures.

L'inspecteur devra préalablement obtenir l'autorisation du maire.

Adoptée.

2017-03-69 Offre de service : Fauchage des rangs

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de reporter cette décision quant à l'offre de l'entreprise Construction Pierre Beaulieu pour du service de fauchage de certains rangs municipaux.

Le maire et l'inspecteur devront se rencontrer pour établir les travaux à réaliser et quelle machinerie devrait être utilisée.

Adoptée.

2017-03-70 Offre de service : Écocentre Disraeli

Attendu que la Ville de Disraeli possède maintenant un écocentre sur son territoire;

Attendu que la Ville offre à une autre municipalité d'adhérer à l'écocentre ;

Attendu que la Ville de Disraeli facturerait un montant de 35 \$ à la Municipalité de Ste-Praxède, à chaque fois qu'un contribuable de notre territoire utiliserait le service;

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de ne pas donner suite à l'offre de service de Disraeli puisque nos contribuables bénéficient déjà de deux cueillettes des objets encombrants.

Adoptée.

2017-03-71 Résolution : Demande de participation : Réseautage culturel

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de contribuer financièrement, pour un montant de 75 \$ à l'événement de réseau culturel, organisé par la Ville de Disraeli. Cette activité aura lieu le 13 octobre 2017.

Aussi, il est convenu que Mme Jeanne D'Arc Ruël, responsable de la bibliothèque, soit désignée pour promouvoir l'événement auprès des citoyens concernés.

Adoptée.

Inauguration du parc municipal

Ce point est reporté à une séance ultérieure. Le maire doit rencontrer la présidente du Comité des loisirs.

La décision finale quant au nom du parc sera entérinée en avril prochain.

Suivi : Dossier : Fibre optique

La directrice générale informe les gens présents que la compagnie Sogetel n'a pas encore donné de nouvelles concernant leur intention d'offrir le service de la fibre optique sur le territoire de Ste-Praxède.

Cependant, la MRC a élaboré un sondage, lequel a été envoyé à tous les contribuables de la municipalité via la facturation annuelle.

Suivi : Dossier garage municipal

Les travaux d'électricité et de plomberie prévus pour le garage ont été validés par l'architecte, M. André Gagné. En conséquence, un montant forfaitaire sera inscrit au devis d'invitation, lequel sera transmis par M. Gagné à quatre entrepreneurs préalablement désignés par les élus municipaux.

L'architecte nous informe ce jour que les démarches d'appel d'offre par invitation seront enclenchées dans les prochains jours. L'ouverture des soumissions est prévue pour la fin du mois de mars et l'analyse des soumissions reçues sera déposée lors de la séance du mois d'avril.

Les travaux devraient être réalisés entre le 23 mai et le 29 juin 2017.

Suivi : Rencontre ACEF

Tel que prévu, une rencontre a été fixée avec les représentants de l'ACEF pour informer les élus des possibilités offertes aux contribuables en matière de logement.

En conséquence, les élus sont informés que M. François Décarie sera présent au bureau municipal, lundi le 13 mars, à 13 h 30 pour rencontrer les élus disponibles.

2017-03-72 Rencontre des vérificateurs externes

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement que les élus sont informés que les vérificateurs externes de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, ont procédé à l'audit de l'année 2016, le 13 février dernier.

Pour l'explication des résultats, il est convenu que les états financiers soient présentés au maire et à la directrice générale dès qu'ils seront complétés.

Chaque élu recevra une copie lors du dépôt officiel, lequel est prévu à la séance d'avril prochain.

Adoptée.

2017-03-73 Résolution : Signature entente-incendie

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente-incendie avec la Ville de Disraeli pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède.

Le montant payable pour le service de l'année 2017 s'élève à 59 279 \$.

Adoptée.

2017-03-74 Vente pour taxes

Attendu que la municipalité confie à la MRC des Appalaches le mandat de vendre l'immeuble situé au 7947 Rang 9 & 10, pour taxes impayées;

Attendu que c'est la MRC qui enclenche le processus requis;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement que la Municipalité transfère le dossier de vente de cet immeuble à la MRC et reconnaît être informé que des frais de 500 \$ sont requis pour l'ouverture du dossier.

Aussi, la directrice générale est mandatée par le conseil pour agir au nom de la municipalité de Ste-Praxède lors de la vente aux enchères qui aura lieu le 13 juin 2017.

Adoptée.

2017-03-75 Élaboration plans et devis : Travaux de ponceaux

Attendu qu'une demande de subvention dans le cadre du RIRL avait été déposée au ministère des Transports le 13 octobre 2016;

Attendu qu'à l'égard de cette demande de subvention, une offre de service de SNC Lavalin avait été acceptée par la résolution 2016-10-236, le 3 octobre 2016, afin de pouvoir présenter notre demande;

Attendu que la municipalité a reçu une lettre du ministère des Transports confirmant que notre demande concernant l'élaboration des plans et devis a été acceptée et qu'une subvention représentant 75 % du coût total serait accordée;

Attendu qu'il y a lieu d'informer le ministère des Transports du choix du prestataire et du mode de financement pour l'élaboration des plans et devis;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que le conseil municipal informe le ministère des Transports qu'un mandat de gré à gré est confié à SNC Lavalin pour l'élaboration des plans et devis pour les travaux de ponceaux à être réalisés dans le Rang A.

Aussi, le conseil municipal confirme que le coût de l'élaboration des plans et devis sera payé comptant par la Municipalité.

Adoptée

2017-03-76 Souper des municipalités

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède informe la MRC des Appalaches qu'elle accepte d'être l'hôte du Souper des municipalités qui se tiendra le 2 juin 2017.

Le maire et la directrice générale sont mandatés par le conseil pour l'organisation de ce souper.

Adoptée.

2017-03-77 Projet d'identification des points d'entrée de la MRC

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite installer des oriflammes aux points d'entrée des limites de son territoire;

Attendu que différents critères ont été établis par la MRC et le ministère des Transports, lesquels ont ciblé les endroits jugés appropriés;

Attendu que la MRC souhaite que trois oriflammes soient installées sur le territoire de la Municipalité de Ste-Praxède;

Attendu que trois choix d'emplacement ont été ciblés sur notre territoire;

Attendu que les frais d'achat et d'installation des oriflammes sont aux frais de la MRC des Appalaches ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède accepte que la MRC des Appalaches procède à l'achat et l'installation des oriflammes. Les élus municipaux souhaitent qu'elles soient installées sur le terrain de l'édifice municipal.

Adoptée.

2017-03-78 Offre de service : Archives municipales

Attendu que le calendrier de conservation des documents est maintenant accepté par les archives nationales;

Attendu que deux mandats avaient préalablement été autorisés au Centre des Archives de la Région de Thetford pour l'élaboration du calendrier de conservation et le triage des documents archivés;

Attendu qu'il y a lieu de finaliser et mettre en place un plan de classification et d'élaborer un fichier contenant l'inventaire des documents archivés, le tout tel que requis par la loi;

Attendu que selon les archivistes du Centre des Archives de la Région de Thetford, il faudrait prévoir un mandat supplémentaire pour finaliser le tout;

Attendu que les archivistes évaluent que le travail à compléter, pour être conforme, requiert environ 14 jours de travaux à raison de \$200/ jour par archiviste;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service déposée par le Centre des Archives de la Région de Thetford du 2 mars 2017.

Le conseil municipal s'engage à assumer les frais proposés, lesquels sont estimés à 2 800\$. Le nombre de jours étant une évaluation, il est entendu que si le nombre de jours est moindre, le prix sera ajusté en conséquence.

Adoptée.

2017-03-79 Résolution : Appui pour le gaz naturel

Considérant l'importance du gaz naturel pour le maintien et la création d'emplois dans la région de Thetford;

Considérant les démarches entreprises et les dépenses déjà engagées par la MRC des Appalaches en vue de l'implantation du gaz naturel;

Considérant la demande déposée conjointement par la Municipalité d'Adstock et la Municipalité de Sainte-Clotilde auprès de Développement économique Canada pour réaliser le projet de gaz naturel;

Considérant les craintes fondées à l'effet que les sommes prévues par le gouvernement provincial pour l'implantation du gaz naturel ne seront plus disponibles après le mois de mars;

Considérant l'importance de ce projet pour l'ensemble de la MRC des Appalaches;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède appuie la demande déposée par les municipalités de Sainte-Clotilde et d'Adstock pour la réalisation du gaz naturel et pressons Développement économique Canada à confirmer l'aide pour bénéficier de la contrepartie provinciale.

Adoptée.

2017-03-80 Résolution : Paiement des comptes au 6 mars 2017

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 7 février au 6 mars 2017, laquelle s'élève à 40 178,15 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2017-03-81 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h 05.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.